

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame FORLIN Lydie, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur BECART Luc, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, vice-président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame VIVIEN KRID Raouda, assistante ingénieure, experte, Université de Paris, Paris.

Madame GAREAU Caroline, ingénieure d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur GUERRERO Michel, ingénieur d'études hors classe, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame BEN AMEZIAN Safia, technicienne de recherche et de formation de classe normale, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur RITTER Philippe, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le 18 mai 2026
Pour le Président de l'Université Côte d'Azur
et par délégation
La Responsable du Pôle Administration du Personnel


Elisabeth FREDJ